

Plan d'action intégré de la gestion
Direction générale des services ministériels, des ressources humaines et des communications (DGSMRHC),
Direction des préparatifs d'urgence ministériels, et Direction générale des services d'infotechnologie (DGSIT)
Rapport d'étude préparatoire 2003-726: Vérification des composantes de l'infrastructure Technologie de l'information (TI) des plans de
continuité des opérations ministérielles

Recommandation	Bureau de première responsabilité (BPR)	Mesures de mise en œuvre	Dates cibles
<p>1. Un processus complet , ce qui inclus la détermination et l'approbation de la liste des services essentiels et leurs plans de continuité des opérations doit être défini, planifié et coordonné.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ La SMA, Services ministériels, Ressources humaines et Communications, agit à titre de BPR. ◆ Le directeur général du Secteur de la santé, de la protection, de la sécurité, des urgences et de l'administration, a la responsabilité de voir au respect des obligations. ◆ Les SMA et les PDG de toutes les directions générales ◆ D'autres intervenants principaux, y compris Sécurité publique et Protection civile Canada, 	<p>Revoir et mettre à jour la liste des services essentiels de haut niveau de TPSGC avec toutes les directions générales en utilisant l'analyse des répercussions sur les opérations (ARO). Étendre la portée pour inclure les priorités (au moyen des durées maximales d'interruption admissibles) et les biens de TI connexes (applications et infrastructure de TI de soutien). Résumer et revoir toutes les propositions des directions générales. Obtenir l'approbation du SM.</p>	<ul style="list-style-type: none"> a) Exposé présenté au Comité des opérations le 10 novembre 2004. Communication d'information et approbation de la démarche. b) Compte rendu présenté au Comité des opérations pour décrire en détail les prochaines étapes le 19 janvier 2005. c) Séance d'information présentée aux coordonnateurs de la PCO et déploiement du logiciel d'analyse des répercussions sur les opérations le 21 février 2005. d) Rencontre individuelle avec chaque coordonnateur de la PCO des directions générales et des OSS afin de déterminer les besoins particuliers et la démarche de chaque organisation. Préparation d'un exposé propre à chaque direction générale destiné au Comité de gestion de la direction générale. Début en mars 2005, et fin en juin 2005. e) Établissement du Groupe de travail régional sur la PCO. Première téléconférence en mars 2005. Terminé le 23 mars 2005.

seront reconnus et mobilisés au besoin.

f) Visite au Comité de gestion de chaque direction générale et présentation d'information sur le processus de PCO ainsi que sur le processus de détermination des services essentiels et des biens de TI connexes de la direction générale. Début en mars 2005, et fin le 31 juillet 2005.

g) Préparation des analyses des répercussions sur les opérations de chaque direction générale au moyen du logiciel LDRPS et présentation des analyses à la Direction des préparatifs d'urgence ministériels. Début en mars 2005, et fin le 31 octobre 2005.

h) Regroupement des listes des directions générales dans la liste des services essentiels du Ministère. Transmission des données provisoires obtenues des directions générales à la DGSIT. Début dès la réception des données des directions générales, et fin le 30 novembre 2005.

i) Présentation de la première liste des services essentiels établie par ordre de priorité au Comité des opérations en décembre 2005.

Production d'un rapport trimestriel sur toutes les mesures de mise en œuvre devant être prises. Détermination des jalons et production de rapport sur ces derniers au moment proposé, communiqué et accepté par les intervenants.

Recommandation	Bureau de première responsabilité (BPR)	Mesures de mise en œuvre	Dates cibles
<p>2. Les liens entre la liste des services essentiels, les directions opérationnelles, et leurs composantes d'infrastructure des TI dans le plans de continuité des opérations doivent être établis et un processus de gestion des risques utilisé dans le cadre de l'établissement des priorités (des services essentiels).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ BPR : SMA, DGSMRHC/SMA, DGSIT ◆ Bureau de deuxième responsabilité (BDR) : SMA des autres directions générales; DG, Services stratégiques et à la clientèle; DG, Normes, Génie et Gestion de projets ◆ D'autres principaux intervenants seront reconnus et mobilisés au besoin. 	<p>a) <i>La DGSIT mettra sur pied un comité de planification de la continuité des opérations (PCO) de la direction générale qui sera composé de représentants des principaux secteurs, y compris le Dirigeant principal de l'information (DPI), les services de continuité et de reprise des activités, les services de maintenance des applications, la Direction de la sécurité de la TI et les régions. Le comité aura pour mandat d'assurer une démarche coordonnée à l'égard de la continuité des services essentiels et des biens de la direction générale qui soutiennent à la fois TPSGC et les ministères clients.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Demander aux directeurs généraux et aux directeurs régionaux de la DGSIT de désigner des membres qui participeront au comité de PCO de la DGSIT. ◆ Élaborer le mandat du comité de PCO de la DGSIT. ◆ Tenir une réunion de lancement du comité de PCO. <p>b) La DGSIT nommera des employés clés qui feront partie de la structure de gouvernance de la</p>	<p>21 janvier 2005</p> <p>Ébauche du mandat du comité de PCO de la DGSIT terminée</p> <p>30 juin 2005</p>

PCO du Ministère, laquelle assurera la représentation de toutes les unités fonctionnelles et l'adoption d'une démarche coordonnée à l'égard de la continuité des services essentiels et des biens du Ministère.

- ♦ Prévoir une rencontre avec la Direction des préparatifs d'urgence ministériels afin de déterminer les rôles et les responsabilités de la DGSIT au sein de la structure de gouvernance ou du comité du Ministère.
- ♦ Demander aux directeurs généraux de la DGSIT de désigner des membres qui feront partie de la structure de gouvernance ou du comité du Ministère.
- ♦ Fournir des séances de formation et de sensibilisation aux participants en ce qui concerne leurs rôles et leurs responsabilités.

c) Définir un cadre au sein de la DGSIT, en faisant appel à des intervenants principaux, afin de revoir et d'évaluer les plans de continuité des opérations du Ministère au chapitre des options de reprise relatives à l'infrastructure de TI, lesquelles assureraient la disponibilité continue des services essentiels.

- ♦ Organiser une rencontre avec les intervenants de la DGSIT afin de confirmer les rôles et les responsabilités en ce qui concerne la révision

31 juillet 2005

30 septembre 2005

31 octobre 2005

30 septembre 2005

	<p>des plans de continuité des opérations du Ministère.</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Élaborer le cadre et obtenir l'approbation de la haute direction de la DGSIT. ♦ S'assurer que la Direction des préparatifs d'urgence ministériels est au courant de l'existence du cadre de la DGSIT. ♦ Distribuer le cadre à tous les coordonnateurs de la PCO du Ministère. <p>d) Pour renforcer les liens, la DGSIT mettra à jour son cadre de gestion des risques relatifs à la TI afin de se conformer avec la nouvelle Politique sur la sécurité du gouvernement et la Norme de sécurité opérationnelle – Gestion de la sécurité de la technologie de l'information (GSTI), et inclura des liens vers la planification de la continuité des opérations. En outre, selon les principes de la GSTI, un processus de certification et d'accréditation doit être appliqué, ce qui aidera les unités fonctionnelles à déterminer les mesures de protection qui permettront d'assurer la disponibilité continue des éléments de TI faisant partie des services essentiels.</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Les unités opérationnelles sont invitées à assister à une séance de formation au cours du 	<p>30 septembre 2005</p> <p>30 septembre 2005</p> <p>31 octobre 2005</p> <p>En cours; fin prévue pour le 31 juillet 2005</p>
--	---	--

	<p>lancement du processus de certification et d'accréditation de chaque projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Les agents de sécurité de la technologie de l'information (ASTI) de TPSGC qui sont les représentants de la sécurité de la TI de la direction générale recevront une séance d'information à la conférence des ASTI. ♦ La Direction de la sécurité de la TI offre tous les lundis après-midi une séance de sensibilisation au processus de certification et d'accréditation. <p>e) Relancer le Groupe consultatif sur la sécurité de la TI, dont le mandat consiste à donner au Comité de la sécurité du Ministère des conseils sur des questions liées à la sécurité de la TI, y compris la certification et l'accréditation et les séances de formation et de sensibilisation. Le Groupe est composé de représentants de toutes les directions générales.</p> <p>f) Après la confirmation de la première liste des services essentiels du Ministère (août 2005), la DGSMRHC et la DGSIT effectueront une évaluation afin de déterminer toute vulnérabilité importante qui pourrait nuire à la capacité du Ministère de maintenir la prestation de ces services. En outre, une stratégie d'investissement sera élaborée et présentée au Comité des</p>	<p>6 mai 2005</p> <p>Tous les lundis</p> <p>juillet 2005</p> <p>mars 2006</p>
--	--	---

	opérations du Ministère à des fins d'établissement des priorités et de financement.	
--	---	--